



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des libertés
publiques et des affaires
décentralisées

5^{ème} bureau
Associations

Lyon, le 22 DEC 2011

Affaire suivie par : Emeline JOLY
Tél. : 04 72 61 65 30
Courriel : emeline.joly@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL n° 2011- 6227

RELATIF AU CALENDRIER DES APPELS A LA GENEROSITE PUBLIQUE POUR L'ANNEE 2012

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-EST,
PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES,
PREFET DU RHONE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles L 2212-2 et L 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant l'appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 132 en date du 1^{er} octobre 1951 portant réglementation des appels à la générosité publique dans le département du Rhône ;

VU la circulaire n° IOCD1130518C de Monsieur le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 16 décembre 2011 relative au calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2012 ;

SUR la proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2012 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Mercredi 18 janvier au dimanche 12 février Avec quête le 5 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté	La jeunesse au plein air
Vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier Avec quête tous les jours	Journées mondiales pour les lépreux	Fondation Raoul FOLLEREAU Association Saint-Lazare
Samedi 28 janvier et dimanche 29 janvier Avec quête les 28 et 29 janvier	Journées mondiales pour les lépreux	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Samedi 4 février Pas de quête	Journée mondiale de lutte contre le cancer (« l'ARC vous connecte aux chercheurs »)	ARC
Du samedi 11 février au dimanche 19 février Pas de quête	Campagne nationale « Enfants et santé »	Association Enfants et Santé
Lundi 5 mars au samedi 10 mars Pas de quête	Campagne du Neurodon	Fédération pour la recherche sur le cerveau
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale pour les personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale pour les personnes handicapées physiques	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Lundi 19 mars au dimanche 25 mars Avec quête les 24 et 25 mars	Campagne nationale de lutte contre le cancer	Ligue contre le cancer
Vendredi 30, samedi 31 mars et dimanche 1er avril Avec quête tous les jours - Lundi 26 mars au samedi 7 avril Avec quête tous les jours	Journées « Sidaction » Animations régionales	SIDACTION
Mercredi 2 mai au mardi 8 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre nationale du Bleu de France	Œuvre nationale du Bleu de France
Lundi 14 mai au dimanche 27 mai Avec quête le 20 mai	Quinzaine de l'École publique Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! »	Ligue de l'enseignement
Lundi 21 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)
Lundi 28 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (UNAF)
Samedi 2 juin au samedi 9 juin Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Croix-Rouge française	La Croix-Rouge française

Vendredi 13 et samedi 14 juillet Avec quête les 13 et 14 juillet	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Mercredi 19 septembre au mercredi 26 septembre Avec quête tous les jours	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Dimanche 30 septembre au dimanche 7 octobre Avec quête les 6 et 7 octobre	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 1er octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours	Journées de la Fondation pour la recherche médicale	Fondation pour la recherche médicale
Lundi 8 octobre au dimanche 14 octobre Avec quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'UNAPEI « opération brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
Lundi 15 octobre au dimanche 21 octobre Pas de quête	Semaine nationale des retraités et personnes âgées « Semaine bleue »	Comité national d'entente de la Semaine bleue
Lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre Avec quête les 3 et 4 novembre	Semaine nationale du cœur	Fédération française de cardiologie
Jeudi 1er novembre au dimanche 4 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir français
Vendredi 2 novembre au dimanche 11 novembre Avec quête du 5 au 11 novembre	Campagne de l'Œuvre nationale du Bleuets de France	Œuvre nationale du Bleuets de France
Lundi 12 novembre au dimanche 25 novembre Avec quête les 18 et 25 novembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	Comité national contre les maladies respiratoires
Samedi 17 et dimanche 18 novembre Avec quête	Journées nationales du Secours catholique	Le Secours catholique
Samedi 24 novembre au jeudi 6 décembre Avec quête tous les jours	Actions liées à la journée mondiale de lutte contre le Sida	SIDACTION
Samedi 1er décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le Sida	AIDES
Vendredi 7 décembre au dimanche 16 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon	Association française contre les myopathies
Vendredi 7 décembre au lundi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

ARTICLE 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les Départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1^{er} ci-dessus.

ARTICLE 3 : les personnes habilitées à quêter doivent porter d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête.
Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le Préfet.

ARTICLE 4 : * Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône,
* M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
* Mmes et MM. Les Maires du département,
* M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique du Rhône,
* M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Lyon, le 22 DEC. 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet,
la Secrétaire Générale
Josiane CHEVALIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des libertés
publiques et des affaires
décentralisées

5^{ème} bureau
Associations

Lyon, le 28 05 2011

Affaire suivie par : Emeline JOLY
Tél. : 04 72 61 65 30
Courriel : emeline.joly@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL n°2011-6232

AUTORISANT L'ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE DITE
« FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI »
A EFFECTUER UNE QUETE SUR LA VOIE PUBLIQUE

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-EST, PREFET DE LA REGION
RHONE-ALPES, PREFET DU RHONE
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU les articles L 2212-2 et L 2215-1 du code général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 132 en date du 1er octobre 1951 portant réglementation des appels à la générosité publique dans le département du Rhône ;

VU la circulaire n° IOCD1130518C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration du 16 décembre 2011 relative au calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011-6227 du 22 décembre 2011 fixant le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2012 ;

VU la demande présentée le 17 novembre 2011 par courrier par le président de l'association « FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI » dont le siège est situé à LYON 7^{ème}, 3 rue Père Chevrier ;

.../...

CONSIDERANT le caractère d'établissement reconnu d'utilité publique de ladite association et que la date fixée pour cette quête se situe en dehors de l'échéancier prévu au calendrier national d'appel à la générosité publique établi par mon arrêté susvisé ;

SUR la proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1er. : L'association dite « FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI » est autorisée à effectuer une quête sur la voie publique, sur tout le territoire du département du Rhône, les 10 et 11 mars 2012 au profit des œuvres de cette association.

ARTICLE 2. : Les personnes habilitées à quêter doivent porter d'une façon ostensible, une carte de format 8 x 11 cm, portant sur fond blanc, les indications suivantes :

RECTO : l'œuvre au profit de laquelle la collecte est organisée et la date de la quête en caractère de 9 mm de haut minimum.

VERSO : les nom, prénom et domicile du titulaire.

ARTICLE 3. : Le Président de l'Association devra produire, dans le délai de trois mois, à compter du 1er avril 2012 l'état des recettes de la quête et les dépenses engagées, ainsi que le compte-rendu détaillé de la destination donnée aux fonds recueillis.

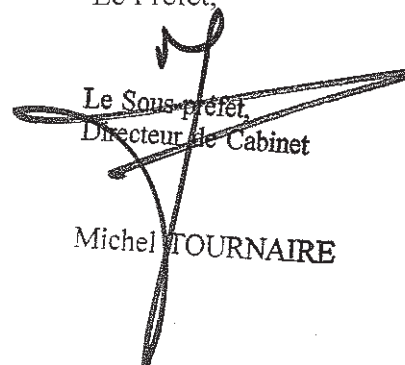
ARTICLE 4. :

- * Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône,
- * M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- * Mmes et MM. les Maires du Département,
- * M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône,
- * M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Lyon, le 28 DEC. 2011

Le Préfet,


Le Sous-préfet,
Directeur de Cabinet

Michel **TOURNAIRE**

« Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. »